

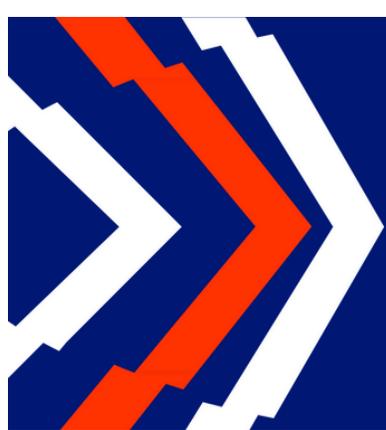
# CAHIER

## DES ÉCOLES DE RUGBY



**N°12**

**Juillet  
2022**



# SOMMAIRE

LES EFFECTIFS EDR .....	2
LE CALENDRIER 2022-2023 .....	2
LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES.....	2
LA LABELLISATION.....	2
LE LIVRET DU JEUNE JOUEUR.....	2
LE BABY RUGBY .....	2
LA CHASUBLE BIEN JOUE .....	2
LA SEMAINE NATIONALE EDR.....	2
LES DOTATIONS.....	2

## CONTACTS POUR TOUTES QUESTIONS :

Jacky COURRENT, Président de la commission Ecoles de Rugby :

[jacky.courrent@ffr.fr](mailto:jacky.courrent@ffr.fr)

Philippe MARGUIN, arbitrage :

[philippe.marguin@ffr.fr](mailto:philippe.marguin@ffr.fr)

Florence ACHARD, chargée de projets rugby fédéral :

[florence.achard@ffr.fr](mailto:florence.achard@ffr.fr)

Toutes les informations sur les Ecoles de Rugby sont disponibles **ICI** :

# ÉDITO



Chers Educateurs, Educatrices, Dirigeants, Dirigeantes,

Voilà enfin une saison qui se termine « normalement » et quel plaisir !

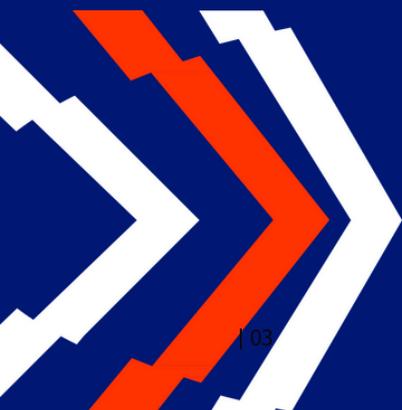
Nous avons réussi à mener de bout en bout les Challenges des M14 et des M15 Féminine ainsi que les grands tournois pour toutes les autres catégories et pour cela la Fédération Française de Rugby est fière de pouvoir compter sur ses clubs. Nous vous félicitons pour tout ce que vous faites ! Ces manifestations qui nous manquaient tant, qui dynamisent notre activité sont vitales pour nos clubs et pour nos enfants.

Grâce à vous, cette saison sera marquée par un regain net de nos effectifs puisque nous sommes en augmentation de 19% par rapport à la saison dernière ! Nous atteignons désormais les effectifs d'avant 2016 où la courbe avait commencé à s'infléchir. Alors, il faut bien sûr raison garder en tenant compte de l'apport de nouveaux licenciés issus du Baby Rugby et de la progression constante du nombre de féminines dans nos Ecoles de rugby. Mais force est de constater que lorsque nous isolons notre analyse dans les catégories M8/M10 et M12 nous sommes en forte progression.

Bravo pour tout ce que vous réalisez pour accompagner nos jeunes. Ce travail vient solidifier l'image d'un XV de France qui brille à nouveau par ses résultats et fait rêver nos « gamins » à l'aube d'une coupe du monde qui se jouera à domicile dans 15 mois.

Cette incroyable manifestation va générer un engouement sans précédent. Il convient d'être prêt à accueillir toutes les personnes qui franchiront le pas de nos portes en leur faisant découvrir notre activité mais aussi tout le lien qu'elle crée et qu'elle développe. Pour cela, le nombre important de clubs labellisés, l'augmentation du nombre d'Ecole de rugby qui ont les 2 et 3 étoiles, nous conforte dans cette perspective.

Nous souhaitons, avec l'aide des Conseillers Techniques, des Comités Départementaux et de vos Ligues Régionales, continuer à améliorer l'accompagnement de nos éducateurs afin de préparer la saison 2023/2024 qui sera, nous en sommes convaincus, une référence pour nos Ecoles de Rugby.



**JACKY COURRENT**

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ÉCOLES DE RUGBY

# LES EFFECTIFS EDR

M6			
	F	M	Total
2021-2022	2 322	17 711	20 033
2020-2021	1 379	11 857	13 236
2019-2020	576	7 748	8 324

M8			
	F	M	Total
2021-2022	2 025	21 055	23 080
2020-2021	1 368	16 472	17 840
2019-2020	1 034	17 085	18 119

M10			
	F	M	Total
2021-2022	2 042	23 072	25 114
2020-2021	1 323	18 891	20 214
2019-2020	1 323	20 386	21 709

M12			
	F	M	Total
2021-2022	1 977	23 192	25 169
2020-2021	1 327	20 179	21 506
2019-2020	1 391	21 813	23 204

M14			
	F	M	Total
2021-2022	3 473	20 064	23 537
2020-2021	2 766	19 388	22 154
2019-2020	3 325	20 152	23 477

Total EDR			
	F	M	Total
2021-2022	11 839	105 094	116 933
2020-2021	8 163	86 787	94 950
2019-2020	7 649	87 184	94 833



# LE CALENDRIER 2022-2023

RETROUVEZ LE CALENDRIER EDR 2022-2023 : [ICI](#)

## A. Les principes généraux :

- **M14/M15F : Faire jouer en nom propre et en proximité** en adaptant les formes de jeu (7, X, XV) et ainsi limiter les rassemblements
- **Favoriser les sollicitations de septembre à juin qui respectent le rythme des enfants** (alternance : matchs, repos) et en évitant de les solliciter sur la période des vacances scolaires (notamment sur le CF).
- **Adapter les formes de jeu** sur les différents plateaux en fonction de ce qu'il est autorisé dans la saison et des effectifs en présence.
- **M14/M15F : Préparer, accompagner et évaluer les dispositifs liés à la sécurité du joueur** tels que le « Passeport du Joueur de devant » et l' « Atelier de Sensibilisation aux Règles du Jeu » (Ancien Centre de Perfectionnement en Arbitrage). Ils sont à préparer sur les premiers mois de la saison et doivent faire l'objet d'un travail continu tout au long de la saison.

**NB : Pour toute rencontre (plateau, tournoi, match amical) hors entraînement les licences doivent obligatoirement être validées.**

## B. Les formes de jeu

Le tableau ci-dessous indique par catégorie d'âge, les effectifs et formes de pratiques autorisées au cours de la saison avec l'évolution du toucher 2 secondes, en passant par le jeu au contact pour aboutir au rugby éducatif. Pour les nouveaux arrivants en cours de saison, il est tout à fait possible d'utiliser les formes de pratiques, effectifs qui sont indiqués sur les mois qui précèdent.

Pour la saison 2022-2023, il est à noter le changement de forme de jeu en Rugby Educatif pour les M10 qui passe en 7 contre 7 (à la place du 10x10) avec un aménagement des dimensions du terrain (30m x 40m).

Formes de pratiques :

- **T+2** = toucher + 2 secondes : Effectif 5 x 5
- **J CO** = Jeu au contact : Effectif réduit 5 x 5 ou 7 x 7 (en fonction de la catégorie)
- **RE** = Rugby Educatif : Effectif complet 7x7 ou 10 x 10 ou 15 x 15

CAT	PRAT	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin
M6	ATELIERS RUGBY : jeux de coordination motrice, d'habiletés (luttres, combat, courses, sauts, lancers) et jeux d'opposition (4x4 – 5x5)										
M8	5X5	T+2 5x5	T+2 5x5	T+2 5x5	T+2 5x5	J CO 5x5					
M10	5X5 7X7	T+2 J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7
M12	5X5 10X10	T+2 J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	RE 10x10						
M14 M15F	7x7 10x10 15x15	T+2 J CO 7x7	J CO 7x7	RE 10x10 15x15							

### C. L'Orange Rugby Challenge

Pour une meilleure coordination et un pilotage national, il convient de bien respecter les périodes sur lesquelles chaque phase est prévue. En effet, après chaque phase les qualifiés doivent être transmis pour que l'organisateur puisse préparer la phase suivante.

Ainsi identifiés, les organisateurs pourront se mettre en lien avec Orange pour le calibrage des dotations utiles à l'organisation.

Les épreuves de la phase départementale et de la phase régionale peuvent se dérouler le mercredi ou le samedi (chaque Département/Ligue est libre de choisir).

- **La phase départementale :**

- **Date: 30 novembre 2022 ou 3 décembre 2022**

Les ligues devront communiquer les qualifiés pour la phase régionale au plus tard le 5 décembre pour permettre l'envoi des dotations par Orange.

- **La phase régionale :**

- **Date: 8 ou 11 février 2023 (zone C), 1 ou 4 mars 2023 (zones A et B)**

- **Finale nationale :**

- **Samedi 17 juin 2023 (couplée à la finale du TOP14)**

## D. Le Challenge Fédéral

Sur la période qui couvre fin septembre à début octobre (24 septembre, 1 octobre et 8 octobre), **3 dates de JCO à 7x7 peuvent être programmées**, le département pourra en proposer une ou plusieurs aux clubs.

Pour permettre que chaque club puisse évoluer selon ses effectifs, la FFR au travers de la Commission Nationale des EDR souhaite que chaque ligue propose **2 pratiques pour le Challenge Fédéral : jeu à X ou jeu à XV**.

Il convient de prévoir la possibilité pour chaque club de **passer de l'une à l'autre des pratiques au cours de la saison**. L'objectif est de s'adapter aux effectifs fluctuants des clubs au cours de la saison et ainsi limiter les rassemblements. La ligue jouera un rôle de conseil pour l'engagement sur l'une et/ou l'autre des CF et l'éventuel passage de l'une à l'autre.

- Les journées de clôture nationales du CF à XV seront organisées en 3 tournois de 12 équipes par la FFR.
- Les ligues organiseront sur la même date les journées de clôture à X.

Engagement en Super Challenge de France :

- **Pour la phase 2** : Les équipes du Challenge Fédéral (club, ou équipes développement) pourront **candidater avant le 30 novembre** pour entrer en phase 2 du SCF à condition d'avoir participé aux 2 tournois « test » de décembre (10 et 17 décembre 2022) permettant d'évaluer leur niveau et sous réserve d'obtenir un avis favorable du référent M14 et du DTL.
- **Pour la phase 3** : Les équipes de développement souhaitant intégrer la phase 3 du SCF devront déposer leur candidature (validée par le référent M14 et le DTL) **avant le 5 février 2023**.

### La phase 1 : locale de brassage

- 4 dates (les ligues peuvent en utiliser 3 ou 4)
- Pour tous les clubs sauf ceux de l'APARE engagés en SCF
- Elle se joue par bassin, département, ligue, l'organisation est à la charge des CD ou ligues
- Répartition des équipes par niveau (A, B, C,...) à X ou à XV

15/10/2022  
12/11/2022  
26/11/2022  
10/12/2022

### La phase 2 : territoriale de qualification

- 6 dates (les ligues doivent en utiliser 4 ou 5 au minimum)
- Organisation par la ligue, en liaison avec le référent du secteur.
- Montée de certaines équipes en SCF -Descente de certaines équipes en CF

14/01/2023  
28/01/2023  
04/02/2023 (zone B et C)  
25/02/2023 (zone A)  
11/03/2023  
18/03/2023  
01/04/2023

### La phase 3 : de secteur

- 2 dates
- Organisation par les secteurs

15/04/2023 (zone C)  
06/05/2023 (zones A et B)  
20/05/2023

### Les Journées de clôture

- CF à XV 3 tournois de 12 équipes
- CF à X ou à XV dans les ligues

03 et 04/06/2023

## E. Le Super Challenge de France

Le Super Challenge de France (SCF) est organisé par l'APARE pour les 30 clubs de l'APARE et des clubs / équipes amateurs qui souhaitent y participer.

Le nombre d'équipes en Super Challenge de France sera soumis à l'avis de la direction technique nationale.

Attention au mois de mars : doublon avec le Challenge Fédéral, **interdiction de faire jouer des doubles licences en SCF**

<b><u>Rugby à 7 :</u></b>	
- 2 dates	24/09/2022 08/10/2022
- 1 date finale	24 et 25/06/2023
<b><u>Phase 1 :</u></b>	
- 30 clubs professionnels de l'APARE + clubs invités	22/10/2022 19/11/2022
- 4 dates	10/12/2022 17/12/2022
- X plateaux de 3 clubs	
<b><u>Phase 2</u></b>	
- 4 dates	07/01/2023 21/01/2023 25/02/2023 (repli)
- X plateaux de 3 clubs	11/03/2023 (date de doublon CF doubles licences interdites)
- Montée d'équipes de CF en SCF	25/03/2023
- Possibilité d'intégration d'équipes de Développement (CD, Ligue) en phase 2 du SCF : <b>Validation</b> : DTL et référent M14. Pour cela les clubs, équipes doivent participer aux deux dernières dates de SCF de la phase 1 : 10 et 17 décembre 2022 pour évaluation du niveau.	
- Descente de certaines équipes de SCF en CF	
<b><u>Phase 3 :</u></b>	
- 4 dates - 3 tournois de 12 clubs	8 et 09/04/2023 29 et 30/04/2023 13 et 14/05/2023
- Descente de certaines équipes de SCF en CF	27 et 28/05/2023
<b><u>Journées finales à XV :</u></b>	
- 2 tournois (Niveau A et B) de 12 clubs	10 et 11/06/2023
<b><u>Journées finales Sevens :</u></b>	
- 1 tournoi avec x équipes	24 et 25/06/2023

## **F. Le Challenge Féminin**

Le challenge féminin pourra se jouer le **samedi ou le mercredi**. Chaque ligue devra organiser **3 mercredis** sur la saison (afin d'intégrer les scolaires) mais en tenant compte des particularités locales.

## **G. Les plateaux départementaux M8, M10, M12**

Les premiers plateaux départementaux pourront être organisés **dès la fin septembre** à partir du moment où les **affiliés et les clubs sont à jour des formalités administratives**.

Tout au long de la saison plusieurs dates de plateaux départementaux sont proposées **elles sont prioritaires sur l'organisation des dates clubs**.

Si aucun plateau n'est organisé, les organisations de tournois de clubs pourront être autorisées - selon les demandes d'autorisation de tournoi dûment remplies et en concertation avec la commission EdR départementale.

Cependant, les dates autour de toutes les vacances scolaires et des mois de mai et juin étant prioritairement laissées libre à l'organisation des tournois club, il leur est donc conseillé d'utiliser ces périodes.

Il convient donc pour les départements d'animer son territoire, de coordonner les plateaux, les tournois clubs afin d'optimiser la pratique.

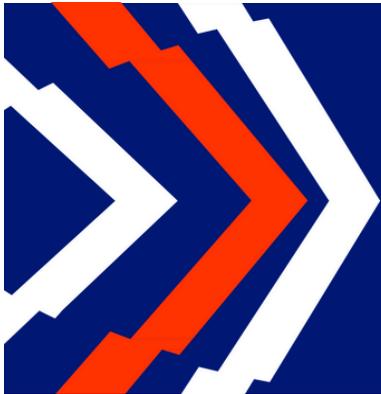
## **H. Les ateliers M8, M10, M12**

Depuis plusieurs saisons, la FFR inscrit à son calendrier l'organisation de 4 journées ateliers au cours de la saison EDR en mettant à disposition des clubs des contenus spécifiques.

### **Les objectifs des ateliers :**

- **S'entraîner ensemble** : se rencontrer avec les autres clubs dans un autre contexte que celui des plateaux.
- **Construire une coopération** avec les EDR autour de chez soi
- Proposer de la **pratique par niveau** grâce au mélange des effectifs de plusieurs EDR
- Permettre de **partager les contenus FFR** : guider la planification/diffuser des bonnes pratiques/guider la séance type EDR

La FFR précisera en début de saison l'organisation des 4 dates d'ateliers, en apportant des préconisations d'organisation, mais chaque ligue, département, pourra adapter l'organisation des journées ateliers en fonction de ses spécificités.



# LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Aujourd'hui de plus en plus d'Ecoles de Rugby se rassemblent pour pratiquer le jeu à XV. En observant les effectifs M14-M15F par club on s'aperçoit que seulement 20% des clubs ont les effectifs pour s'engager à XV en nom propre. À la suite de ce constat et dans sa volonté de favoriser la pratique de proximité afin de maintenir la dynamique des clubs, **la FFR souhaite faire des recommandations sur l'organisation de la pratique à l'Ecole de Rugby en réglementant les rassemblements, les doubles licences et en encourageant la pratique du rugby à X.**

## **A. Les formes de jeu :**

Le rugby à **XV** reste la pratique « dominante » et soutenue par la majorité des clubs pour s'engager dans la compétition. Cependant une minorité de clubs ont les effectifs pour s'engager en nom propre dans la pratique du rugby à XV. Afin de répondre à la réalité du terrain et proposer une pratique mieux adaptée aux effectifs des clubs, **la FFR souhaite encourager la pratique du rugby à X** déjà existante et qui est idéale pour la formation du jeune joueur et le passage vers le jeu à XV.

La pratique du rugby à X :

- Permet de **redynamiser les effectifs**, et proposer une voie d'accès vers la pratique du XV pour les clubs en développement.
- Présente davantage de **transversalités** entre le rugby éducatif et la pratique du XV.
- Peut-être une **passerelle** pour permettre aux clubs en cours de saison de passer d'une pratique à l'autre.
- Présente des **garanties supérieures sur les aspects techniques, tactiques et physiques**.
- **Augmente le nombre de sollicitations** pour les joueurs.

L'objectif est désormais que les ligues proposent deux formes de pratique :

- **La pratique du X** : niveau A et niveau B, etc...
- **La pratique du XV** : niveau A et niveau B, etc ...
- Une passerelle entre les 2 pratiques en cours de saison (si les effectifs le permettent)

## **B. Les doubles licences :**

Le nombre et la période des doubles licences seront désormais encadrés pour le rugby éducatif :

Par saison :

- **10 doubles licences montantes** sur l'ensemble de l'EDR (des M6 aux M14 et M15F)
- **10 doubles licences descendantes** sur l'ensemble de l'EDR (des M6 aux M14 et M15F)
- Date limite de demande des doubles licences est fixée au **31 janvier de la saison en cours**

## **C. Les rassemblements :**

Le rassemblement est l'opération qui permet à deux associations au moins, affiliées à la F.F.R., de mutualiser leurs effectifs et leurs moyens dans une classe d'âge donnée pour :

- Promouvoir, améliorer, développer et faciliter la pratique du rugby sur un territoire donné dans les catégories de jeunes et dans certaines compétitions féminines ;
- Développer la notion de solidarité entre associations ;
- Permettre la création de nouvelles équipes de jeunes et de féminines ainsi que leur participation aux diverses compétitions proposées ;
- Favoriser pour chaque équipe concernée, une composition la plus homogène possible.

La constitution d'un rassemblement doit s'appuyer sur trois éléments fondamentaux :

- Le bassin de vie (Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Pays, environnement économique, scolaire,...) ;
- La mutualisation des moyens ;
- La solidarité.

Les préconisations fédérales pour limiter les rassemblements à l'Ecole de Rugby :

- **Privilégier la proximité pour les enfants**, l'objectif est de faire jouer les enfants et conserver une dynamique de club.
- **Favoriser l'engagement des clubs en nom propre** pour pratiquer le XV ou le X pour les M14 et M15F
- La raison principale pour faire un rassemblement **ne doit pas être « le niveau »**, les cas exceptionnels sont à valider par le département et l'équipe technique de ligue (CTL, DTL).
- **La pratique du rugby à X est à encourager**. Les clubs ayant peu d'effectif peuvent ainsi s'engager dans la pratique à X pour les M14 et M15F

- Si le club peut s'engager en propre il s'engage à XV avec ses joueurs et **peut se mettre au service des clubs voisins en rassemblement**
- Il n'y a pas forcément de « lien » entre le rassemblement du club pour les M16 et celui pour la catégorie EDR et inversement.
- **Les rassemblements pour les catégories M6, M8, M10, M12 ne sont pas conseillés**

Les motivations du rassemblement :

- **Permettre à un club n'ayant pas les effectifs requis de continuer à exister en se rapprochant d'un club voisin pour compléter son collectif.**

L'engagement dans la compétition doit se faire en fonction des effectifs du club en privilégiant les effectifs en nom propre :

**Nous préconisons un engagement par pratique en fonction des effectifs suivants :**

- Si le club a minimum 23 joueurs nous conseillons un engagement à XV en nom propre
- Si le club a minimum 15 joueurs nous conseillons un engagement à X en nom propre
- Si le club a 14 joueurs ou moins en nom propre, le rassemblement peut être une solution
- Si le club a suffisamment de joueurs en nom propre : il peut se mettre en rassemblement pour se mettre au service du ou des clubs du rassemblement. Cependant il devra en priorité engager une équipe en nom propre à X ou à XV (selon la préconisation ci-dessus) et avec l'effectif restant aider les clubs voisins à engager une équipe si les effectifs le permettent (en privilégiant une équipe à X).

La procédure pour les rassemblements EDR :

**Les rassemblements Ecoles de Rugby sont soumis à l'avis du Comité Départemental, du Directeur Technique de Ligue et à l'homologation de l'organisme régional ou des organismes régionaux dont dépendent les associations concernées.**

L'homologation du rassemblement est subordonnée à la présentation, via Oval-e et avant la première rencontre en compétition de la saison en cours, des documents suivants :

- Formulaire de rassemblement
- Convention type (téléchargeable sur Oval-e) complétée et signée comportant notamment la désignation de l'association bénéficiaire/support ;
- Organigramme de la structure administrative et sportive (association bénéficiaire/support et son correspondant, éducateurs et entraîneurs, par classe d'âge et par équipe) ;
- Projet sportif et pédagogique

**LE DOCUMENT DE DEMANDE DE RASSEMBLEMENT EDR EST A TELECHARGER : [ICI](#)**

## **D. Modifications des règles du jeu :**

### **M10 :**

- En rugby éducatif **jeu à 7x7** au lieu du jeu à 10x10
- **Suppression des touches et des mêles** remplacées par un coup franc
- **Modification taille du terrain** (30mx40m)
- Coup franc : 5 seconds pour le jouer (sinon CF pour l'équipe adverse)
- Coup de renvoi après score pour l'équipe qui a marqué

### **M12 :**

- Introduction du toucher 4 mains (après une phase test concluante sur 2 ligues cette saison).
- En M12 dans le jeu à 10x10 : en cas de touche pas droite la sanction est CF pour l'équipe adverse (pas de choix d'une mêlée ou d'une touche)

### **M14 :**

- Introduction du toucher 4 mains (après une phase test concluante sur 2 ligues cette saison).
- Réduction du terrain sur la largeur = suppression des 5 mètres de chaque côté.

Rugby éducatif à 10x10 ou 15x15

Règle expérimentale sur la saison 2022/2023

- Touche : autorisation (mais pas d'obligation) de lifter un joueur pour l'équipe bénéficiant du lancer

**LES REGLES DU JEU 2022-2023 SERONT PROCHAINEMENT EN LIGNE SUR LE SITE DE LA FFR A TELECHARGER : [ICI](#)**

# LA LABELLISATION

Le Comité Directeur de la FFR a validé les dossiers de demandes de labellisation, ré évaluation, rétrogradation et suppression de labels suivants :

- **136** demandes de nouveaux labels
- **24** ré évaluation de label au bout des 2 ans
- **2** rétrogradations de niveau de label
- **4** labels supprimés



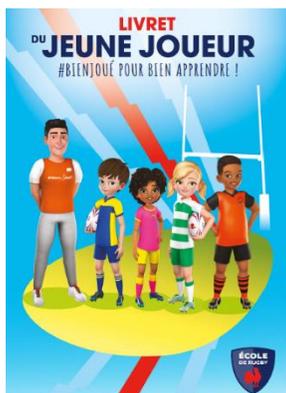
Chaque école de rugby nouvellement labellisée recevra un email de confirmation mi juillet. Les ligues, CD recevront la liste des dossiers validés.

Ligue régionale	LABELLISATION		
	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	15	7	0
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	6	0	1
BRETAGNE	1	0	0
CENTRE - VAL DE LOIRE	7	3	1
GRAND EST	3	4	0
HAUTS DE FRANCE	5	2	0
ILE-DE-FRANCE	5	2	0
MARTINIQUE	1	0	0
NORMANDIE	8	0	0
NOUVELLE-AQUITAINE	15	5	4
NOUVELLE CALEDONIE	0	1	0
OCCITANIE	19	8	1
PAYS DE LA LOIRE	0	1	1
PROVENCE -ALPES-CÔTE D'AZUR	9	0	0
REUNION	0	1	0
<b>Total général par niveau</b>	<b>94</b>	<b>34</b>	<b>8</b>
<b>Total</b>	<b>136</b>		

Ligue régionale	RE EVALUATON		RETROGRADATION		SUPPRESSION
	2 étoiles	3 étoiles	1 étoiles	2 étoiles	
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	7	1	0	1	3
BOURGOGNE-FRA-COMTÉ	0	0	0	0	0
BRETAGNE	0	0	0	0	0
CENTRE - VAL DE LOIRE	0	0	0	0	0
GRAND EST	1	0	1	0	0
HAUTS DE FRANCE	0	0	0	0	0
ILE-DE-FRANCE	3	0	0	0	0
MARTINIQUE	0	0	0	0	0
NORMANDIE	1	0	0	0	1
NOUVELLE-AQUITAINE	4	1	0	0	0
NOUVELLE CALEDONIE	0	0	0	0	0
OCCITANIE	0	0	0	0	0
PAYS DE LA LOIRE	2	1	0	0	0
PROV-ALPES-CÔTE D'AZUR	3	0	0	0	0
REUNION	0	0	0	0	0
Total général par niveau	21	3	1	1	4
Total	24		2		4

LA LISTE DES ECOLES DE RUGBY LABELISEES AU 01 07 2002 EST A TELECHARGER : [ICI](#)

# LE LIVRET DU JEUNE JOUEUR



Un **réassort de livrets du jeune joueur** sera effectué en septembre- octobre 2022 dans les Comités Départementaux afin d’être distribués **aux nouveaux licenciés EDR** des catégories concernées par le dispositif (des M6 aux M12). Il s’agira bien d’un réassort, et chaque licencié doit conserver d’une année sur l’autre son livret.



## A. Les outils du dispositif du Livret du Jeune Joueur

1. **Le livret du jeune joueur** : un livret imprimé de 20 pages à destination du jeune joueur pour le suivi de son cursus rugbyistique des M6 aux M12. Il complétera au fur et à mesure des années, avec son éducateur les pages correspondantes.
2. **Le livret de l’éducateur** : un document PDF par catégorie pour accompagner l’éducateur dans la réalisation des tests, thématique par thématique, des situations seront proposées permettant à l’éducateur de pouvoir évaluer l’acquisition des différents critères.
3. **La grille d’évaluation** : un fichier excel par joueur, à compléter par l’éducateur, qui vient cocher les critères, compétences acquises ou en cours d’acquisition et qui permet de savoir si le joueur a validé son année.

**VOUS RETROUVerez LE LIVRET ET LES DIFFÉRENTS OUTILS DU DISPOSITIF SUR LE SITE INTERNET DE LA FFR : [ICI](#)**

## Les médailles

Nous vous rappelons que chaque club peut commander les médailles. Les commandes se feront désormais sur la boutique officielle / onglet club : <https://boutique.ffr.fr/>



# LE BABY RUGBY

Pour vous accompagner dans la mise en place de l'activité la FFR met à votre disposition un **guide pédagogique** avec notamment des exemples d'exercices, de jeux à mettre en place.

**LE GUIDE PEDAGOGIQUE BABY RUGBY EST DISPONIBLE [ICI](#)**



De plus, vous pouvez si vous souhaitez, commander un kit de matériel spécifique Baby Rugby.

## **Rappel concernant les plateaux pour les M6 :**

- Pour les enfants de 3 ans révolus et nés après le 30/06/2018, (pour la saison 2022-2023) les **plateaux / tournois sont interdits**, il n'y a pas de rencontre avec d'autres Ecoles de Rugby.
- Cependant il est possible d'organiser une séance Baby Rugby sous forme d'une sortie dans un parc par exemple.
- Pour les enfants nés entre le 01/01/2017 et le 30/06/2018 (pour la saison 2022-2023), les **plateaux « M6 – Premiers pas à l'Ecoles de Rugby » sont autorisés sous respect des conditions présentées ci-après.**
  - o La participation à des plateaux est encadrée par les principes suivants :
    - Respect des conditions d'âge citées ci-dessus.
    - Participation pour un club à 1 rencontre par trimestre maximum organisée par un comité départemental.
    - Prévoir des ateliers spécifiques reprenant les situations Baby Rugby.
    - Respect des règles et du temps de jeu pour la catégorie M6 (en annexe).
    - Déroulement des plateaux M6 :
      - o Mise en place d'ateliers.
      - o Oppositions sous forme de plateau par niveau et sans classement.
      - o Prêt de joueurs possible et recommandé pour pouvoir faire jouer tous les enfants (ou évolution de l'effectif ex : 5 contre 5 maximum).
    - Les plateaux de M6 sont obligatoirement organisés sous la forme de poules (brassage et de niveaux).
  - Toute organisation sous forme de phases finales (demi-finales et finales) est interdite.

# LA CHASUBLE BIEN JOUE

Dans le cadre du programme #Bienjoué, un réassort de **7500 chasubles éducateurs** - Orange « Je suis un éducateur responsable » sera effectué en septembre – octobre 2022 dans les comités départementaux (nous vous préciserons la période exacte).

**Pour rappel** : Tous les éducateurs doivent porter une chasuble « Orange – Je suis un éducateur responsable » à tous les matches, tournois et plateaux, ce qui permettra aux acteurs sur et en dehors du terrain de les identifier facilement. Il est fondamental que les éducateurs soient reconnaissables et qu'ils continuent de porter et d'incarner les valeurs du rugby, et soient parmi les premiers promoteurs du plan Rugby #BIENJOUE.



# LA SEMAINE NATIONALE EDR

**1465** clubs sont inscrits à la Semaine Nationale des Ecoles de Rugby qui aura lieu du **10 au 18 septembre 2022**.

Chaque club inscrit recevra courant juin un mail de confirmation avec une note d'accompagnement à l'organisation de la Semaine Nationale des Ecoles de rugby ainsi que les informations sur les conditions d'attribution et de livraison des kits de goodies.



Cette année la répartition des kits de goodies sera ainsi :

Répartition du nombre de kits	Composition des kits
0 à 88 licenciés : 1 kit 89 à 176 licenciés : 2 kits 177 à 284 licenciés : 3 kits 285 licenciés et plus : 4 kits	1 courrier explicatif de l'opération 4 affiches personnalisables, 120 cartons invitations personnalisables, 128 cartes postales, 70 stickers Ecole de Rugby, 36 magnets, 36 porte-clés e 36 kits trousse scolaires.

Les kits sont livrés à partir de la mi-juin 2022 dans les Comités Départementaux.

**RETROUVEZ LA LISTE DES CLUBS INSCRITS ET LES SUPPORTS DE COMMUNICATION : [ICI](#)**

# LES DOTATIONS

Sur certaines opérations identifiées, la FFR prend en charge l'attribution de dotations pour les clubs. Ces dotations sont produites et livrées directement par un prestataire aux structures identifiées selon un calendrier et des conditions définies ci-après.

Période*	Opération	Lieu de livraison	Destinataire	Informations complémentaires
A partir de mi juin 2022	<b>Semaine Nationale EDR</b>	Comités Départementaux	Les clubs inscrits à la Semaine Nationale des EDR	Nominatif selon la liste des EDR inscrites
Septembre octobre 2022	<b>Kits de communication label EDR</b>	Comités Départementaux	Pour les EDR labellisées au 1 <sup>er</sup> juillet 2022	Nominatif selon les clubs labellisés au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
	<b>Réassort du livret du jeune joueur</b>	Comités Départementaux	Pour les clubs ayant des licenciés M6 à M12	A répartir aux clubs selon leur nombre de nouveaux licenciés EDR (M6 à M12)
	<b>Résassort chasubles éducateurs « bien joué »</b>	Comités Départementaux	Pour les éducateurs EDR des clubs	A répartir dans les clubs en fonction du nombre de nouveaux éducateurs
	<b>Dotation ballons T3 et T4 Gilbert</b>	Ligues Régionales	Pour les ligues, CD, clubs	A répartir par les ligues régionales
Janvier-février 2023	<b>Kits pédagogique (matériel) label EDR</b>	Pour les clubs labellisés, ré évalués au 1 <sup>er</sup> juillet 2022	Comités Départementaux	Nominatif selon la commande des clubs pour les EDR labellisées au 1 <sup>er</sup> juillet 2022

\* Il s'agit de dates prévisionnelles de livraison qui pourront être réajustées en fonction des contraintes d'approvisionnement et de livraison.

Dans tous les cas avant chaque livraison les ligues, comités départementaux et les membres de la commission EDR (référénts techniques et élus EDR des ligues, DTL) sont informés par mail (sur les adresses mails officielles FFR ligues, cd) de la période plus précise de livraison, et du détail des marchandises envoyées et de la répartition.